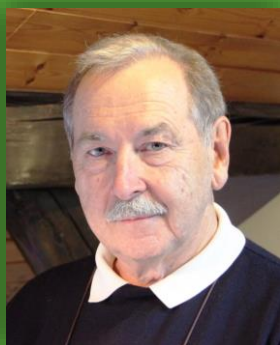


Bulletin d'information No 47 – janvier 2026

Un loup dans la bergerie ?

Le 8 mars prochain, les Vaudois seront appelés à élire la personnalité qui remplacera l'ex-Conseillère d'État Rebecca Ruiz. Parmi les candidats figure un personnage bien connu dont nous combattons les propos dès lors qu'il s'agit d'énergie : Roger Nordmann. Comme nous l'avons déjà écrit, l'homme qui est intelligent a su se placer habilement dans les milieux énergétiques politiques, associatifs et économiques du pays, le curriculum qu'il publie en atteste. Bouillant partisan des NER (Nouvelles Énergies Renouvelables) et notamment des éoliennes, il a réussi à être pendant des années président de Swissolar avant d'entrer au Conseil d'administration du Groupe E, tout en étant président de Planair SA, le bureau d'ingénieurs qui fournit les mercenaires qui composent le personnel de Suisse Éole, notre principal adversaire ! On ajoutera qu'il vient d'être élu président de Smartgrid Schweiz et qu'il est actuellement consultant indépendant en stratégie. Ce serait bien qu'il le reste...

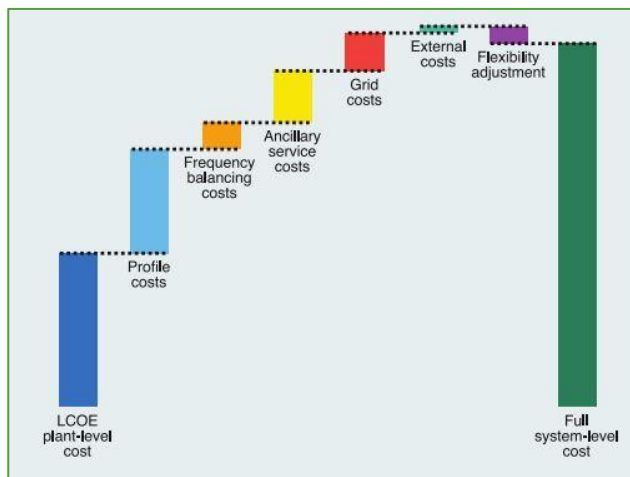
Jean-Marc Blanc, secrétaire général



Suisse

Selon l'ONU, les coûts réels de l'éolien peuvent être 2.5 fois plus élevés qu'annoncé par les autorités et promoteurs

Le calcul des coûts des installations de production d'électricité est fondé sur la méthode LCOE qui mesure les coûts d'une installation prise isolément, sans tenir compte de son contexte et des coûts annexes qui peuvent parfois être aussi importants que ceux de l'installation elle-même. La Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE-ONU) vient de publier un rapport (en anglais) sur les coûts réels du solaire et de l'éolien. Les conclusions sont tellement claires qu'elles remettent en question les sempiternelles affirmations selon lesquelles les NER (Nouvelles Énergies Renouvelables) dont l'éolien bien sûr, seraient bien meilleur marché que les autres sources d'énergie. Ce que le LCOE mesure, c'est le coût théorique de la production d'une centrale prise isolément dans des conditions moyennes idéales (en bleu dans le graphique).



Par contre, la méthode LCOE ne mesure pas :

- les coûts de l'intermittence et des réserves pilotables (centrales à gaz par ex.) quand il n'y a pas de vent (en bleu clair dans le graphique),
- les coûts d'équilibrage des réseaux (en orange dans le graphique),
- les coûts de renforcement des réseaux (en rouge dans le graphique),
- les coûts des services systèmes : stabilité, fréquence, tension (en jaune dans le graphique),
- la volatilité des prix,
- les coûts liés aux événements climatiques exceptionnels.

Ces constats nous amènent à poser la question de la poursuite de subventions publiques massives en faveur du solaire et de l'éolien, alors même que ces technologies sont présentées depuis des années comme les moins chères du marché.

BRÈVES

Zurich réduit le nombre de ses sites éoliens



Projet de Weinland West (ZH)

Le nombre de projets potentiels du canton a été réduit drastiquement passant de 52 à 19 sites. Les raisons sont essentiellement liées aux conflits potentiels avec l'aviation ainsi qu'aux distances qui ont été augmentées par rapport à divers sites déjà protégés. Dans ces derniers cas, c'est l'action politique de divers mouvements tels que celui de nos confrères zurichois qui a été décisive. Par ailleurs, et comme dans d'autres cantons, le gouvernement souhaitait priver les communes du droit de se prononcer sur les projets éoliens. Il a été mis en échec par l'UDC.

SwissPowerShift et les éoliennes



Ce nouveau **média en ligne**, créé en 2024 par deux journalistes, prétend traiter de transition écologique, de politique climatique et énergétique de façons professionnelle. Il a l'ambition « d'informer, d'analyser et de mettre en perspective ». Fort bien ! Mais le passage en revue de ses articles, nous montre que la quasi-totalité des articles sur l'éolien reprennent simplement les mantras du lobby éolien. Il ne donne jamais la parole aux opposants. Bravo pour le professionnalisme !

Vaud

A Ste-Croix, un coup de gueule de Chantal* : « casque obligatoire sur les sentiers ? »

Le journal de Ste-Croix du 10 décembre informe que les sentiers d'hiver du Mont-des-Cerfs ont dû être modifiés pour éviter les projections de glace des éoliennes. Les pains de glace qui peuvent peser plusieurs kilos sont éjectés par les pales dont la vitesse aux extrémités atteint 300 km/h ! Ce danger potentiellement mortel** est un des nombreux risques que les promoteurs ont déclarés sortis de l'imagination malade des opposants. Les faits confirment aujourd'hui hélas les avertissements répétés de l'ASGMS et des autres associations de défense du Jura. Les promoteurs ont donc menti !



Chantal Guggenbühl

Les opposants ont aussi affirmé que les éoliennes produisaient des effets sonores et lumineux nuisibles pour la santé humaine et animale, (...) qu'on verrait s'effondrer les valeurs immobilières et l'attrait touristique des régions qui arborent des hélices (on songe évidemment à l'Hôtel du Chasseron). Là aussi les promoteurs ont dénié. L'avenir dira qui avait raison.

Mais pour l'heure rappelons deux choses : d'abord, le parc du Mont-des-Cerfs a produit en 2024 moins de 5 millièmes des besoins électriques du canton (résultat présenté comme mirobolant par les promoteurs !). Pas de quoi pavoiser ! Par ailleurs, des glaçons peuvent voler à des centaines de mètres des éoliennes. Et le phénomène se produit en toutes saisons quand l'hygrométrie et la température s'en mêlent. À bon entendeur, croyez qui vous voulez !

*Chantal Guggenbühl est membre de PLVD et de l'association locale [VolauVent](#)

** [Voir ici](#) l'accident qui s'est produit en 2015 au Peuchapatte

Neuchâtel

Le TF pousse vers l'autorisation de construire des 19 éoliennes de la Montagne de Buttes



Le TF donne raison au promoteur et casse la décision du Tribunal cantonal qui avait annulé les permis de construire. Le Tribunal cantonal doit désormais statuer à nouveau sur les permis de construire, dans le sens des considérants du TF, à savoir accepter que le permis de construire ne mentionne pas le modèle d'éolienne retenu. Les travaux de construction de ces 19 (!) éoliennes ne peuvent donc pas commencer dans l'immédiat, et un dernier espoir réside dans les initiatives populaires de Paysage Libre déposées l'année passée. L'initiative sur la protection des forêts, si elle devait être acceptée par la population suisse, nécessiterait un redimensionnement du projet éolien.

L'invitée* : Florence Lattion

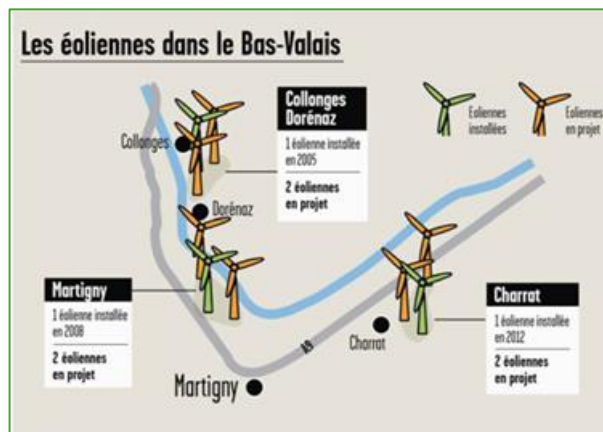
Présidente, Association pour la protection du paysage du coude du Rhône



Florence Lattion, présidente APPCR

Les projets éoliens dans le coude du Rhône

Le canton du Valais a établi un concept pour la promotion de l'énergie éolienne en octobre 2008. Ce document prévoit, entre autres, la possibilité d'implanter une éolienne test, avec des études d'impact réduites, dans la mesure où un parc pourrait se développer et que le site est reconnu « propice » par le canton. La turbine fonctionne ainsi pendant au moins un an. Si l'expérimentation est positive d'un point de vue spatial et que le rendement énergétique s'avère suffisant, les études d'impact sont faites et un plan d'aménagement est mis à l'enquête pour le développement d'un parc éolien incluant l'éolienne test.



Dans les faits, seul l'avis du promoteur est pris en compte concernant le rendement et aucune étude n'est réalisée auprès de la population pour savoir comment elle vit à côté d'une turbine.

Pour lutter contre ces machines qui polluent notre paysage, l'APPCR (Association pour la protection du paysage du coude du Rhône) a été créée en 2010. L'impact sur le paysage et les nuisances sonores sont nos principaux arguments. La vallée du Rhône est étroite et les habitations sont partout y compris en zone agricole et donc à proximité immédiates des turbines.

Entre Collonges et Saxon, 3 projets sont en cours. Deux sociétés promotrices ont été créées incluant à 50 % les communes environnantes et les sociétés électriques partenaires.

PAD Dents-du-Midi (Collonges/Dorénaz)

Une éolienne test a été implantée en 2005 avant même l'élaboration du concept précité. De 135 m de hauteur totale, l'éolienne Cime de l'Est tourne depuis 20 ans. J'ai personnellement tout mis en œuvre pour m'opposer au développement d'un parc éolien autour de cette première machine. Après 16 ans de procédure, le plan d'aménagement détaillé est entré en force. Prochaine étape : mise à l'enquête du parc éolien.

PAD des Courtis-Neufs (Martigny)

Une éolienne test Mont-d'Ottan de 139 m de hauteur a été construite en 2008. À ce stade, aucun plan d'aménagement n'a été mis à l'enquête car la zone fait l'objet d'un vaste réaménagement lié à Rhône 3.

PAD de Charrat

Une éolienne test qui porte le nom de la fleur emblématique du lieu, Adonis, de 149.5 m a été construite en 2012. Le permis de construire pour le développement d'un parc éolien de 3 machines en tout, a été délivré au printemps 2024 après plusieurs procédures organisées par l'APPCR. L'envergure du parc et le nombre de machines a ainsi pu être réduit. Des procédures sont encore en cours.

Chaque parc éolien est une longue aventure pour un opposant. Il faut beaucoup de courage pour se dresser contre les porteurs de projet quels qu'ils soient. Je félicite donc chaque personne qui par un geste, un don, une présence, une prise de parole, ose dire tout haut que les éoliennes ne font pas partie de la solution pour un mix énergétique durable et responsable. Le Valais est le pays du soleil et de l'eau ! On ne lâche rien, le combat continue !



Éolienne de Charrat (Cedric Georges)

* « L'invité » est une rubrique qui donne la parole à une personnalité dont les préoccupations touchent d'une façon ou d'une autre à la problématique des éoliennes. Les propos tenus n'engagent que leurs auteurs.